



SAISON 2025

INSCRIPTION ENFANT

du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025



NOM **PRENOM**

Date de naissance **LICENCE**

Adresse

Code postal Ville

Licencié(e) en 2024 ou en 20... oui non à Saint Marcel autre club nom du club

RESPONSABLE LEGAUX

PERE **NOM et Prénom**

Profession

Adresse

Code postal Ville

Email @ **Portable** 📞

MERE **NOM et Prénom**

Profession

Adresse

Code postal Ville

Email @ **Portable** 📞

FORMULES (licence F.F.T * incluse) (1)

MULTISPORT (ouvert à tous)

Mercredi 13h30 - 15h **135€**

2^{ème} enfant **115€**

3^{ème} enfant **90€**

MINI-TENNIS débutants (2)

Lundi 17h00 – 18h00 pour les 6-8 ans **120€**

2^{ème} enfant **110€**

3^{ème} enfant **90€**

ECOLE DE TENNIS (2)

Lundi 18h – 19h30 **135€**

19h30 - 21h30 2^{ème} enfant **115€**

3^{ème} enfant **90€**

Mercredi *

15h30 - 17h00 **135€***

17h00 - 18h30 2^{ème} enfant **115€**

Jeudi (débutants à partir de 8 ans et plus)*

17h30 – 19h **135€**

2^{ème} enfant **115€**

TOTAL

(1) tarifs des formules conditionnés à validation de l'assemblée générale-encaissement fin septembre- paiement en plusieurs chèques possible. Les cours sont dus pour l'année entière et sont non remboursables. L'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement.

(2) Horaire établi avec l'entraîneur à l'inscription, différent selon les groupes, en fonction du niveau et âge de l'enfant.

* Tarif de 90€ valable pour les 3^o enfant de tous les créneaux de l'école de tennis)

* La licence FFT est obligatoire et sert d'assurance au joueur. Tarifs des licences visibles sur le site de la FFT. En tant que licencié(e) de la FFT, vous bénéficiez d'une assurance responsabilité civile (contrat Generali n°AT564086) et de garanties individuelles accident à l'occasion de la pratique du tennis. De plus, vous bénéficiez d'une protection juridique contre les violences sexuelles si celles-ci ont lieu dans le cadre d'une pratique FFT.

RESERVE AU CLUB

Mode de règlement	
Notes	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)
***mère, père, tuteur, (responsable de l'enfant) de** **(nom et prénom de l'enfant)**
déclare avoir pris connaissance des horaires de l'activité tennis de mon enfant.

Le tennis Club de St-Marcel les Valence est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident survenant hors de ces horaires. Il appartient à chaque accompagnateur de s'assurer de la présence d'un enseignant auquel il doit confier l'enfant. Tout événement qui pourrait se produire sur le trajet aller et retour entre le domicile et les courts de tennis des Margillières ne pourrait être de la responsabilité du tennis club, que l'enfant soit accompagné ou non.

En cas d'accident, j'autorise le Tennis Club à faire pratiquer les **interventions médicales ou chirurgicales** nécessaires en cas d'urgence et demande de me prévenir aux N° tel suivant :

☎
☎

Fait à St-Marcel, le

Signature obligatoire :

RECONNAISSANCE ET AUTORISATION

Je soussigné (e).....**(nom et prénom)**

- reconnaît que l'adhésion au club de tennis de St-Marcel les Valence entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la fédération française de Tennis (FFT),
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence,
- reconnaît avoir été averti(e) de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- atteste avoir rempli les documents relatifs à la santé de mon enfant.

L'adhésion au club de tennis St-Marcel les Valence entraîne de facto l'adhésion à la FFT et à ses organes Déconcentrés (ses Ligues et Comités Départementaux ou Provinciaux). Par conséquent, les données personnelles – notamment l'adresse électronique – communiquées par les membres pourront être utilisées par le club ou le FFT ainsi que ses organes déconcentrés pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (organisation des compétitions, envoi de la licence, lettre d'information) et seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par ces entités.

Je coche la case au cas où je n'autorise pas le club de St-Marcel les Valence, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2024/2025, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club et notre page Facebook).

Fait à St-Marcel, le

Signature obligatoire :